



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION TERRITOIRES

- 8 juin 2023 -

Président : Pierre-Philippe COMBES, Département d'Économie, Sciences Po

Rapporteurs : Michel DUÉE, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Luc BRIÈRE, Direction générale des collectivités locales (DGCL)

Responsable de la commission : Magali de RAPHÉLIS (01 87 69 57 17)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION.....	5
I. LES PROGRAMMES ANNUELS DE TRAVAIL 2023.....	5
II. PRÉPARATION DU PROCHAIN PROGRAMME DE MOYEN TERME.....	7
III. SUJET PRINCIPAL : L'OBSERVATION ET LA MESURE DES DYNAMIQUES COMMERCIALES.....	11
1. Identifier les pôles commerçants de centre-ville et de périphérie.....	12
2. L'observation des données commerciales à partir des fichiers fonciers.....	13
Échanges.....	14
3. Mesurer les pleins et les vides du commerce à l'échelle des pôles commerciaux.....	18
4. Le commerce à Paris : données issues de la base des commerces à Paris (BDCom).....	19
Échanges.....	21
5. Proposition d'avis.....	22
CONCLUSION.....	23

Liste des participants

ANTUNEZ	Kim	Insee - Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
BEDUE	Matthieu	Insee - Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
BOCQUET	Martin	Cerema
BOISSONNOT	Christine	Agence d'urbanisme et de développement économique du Pays de Lorient
BOUVIER	Bruno	Atelier parisien d'urbanisme (APUR)
BRIERE	Luc	Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer – Direction générale des collectivités locales (DGCL)
CAFFY	Julien	Mairie de Limoges
CANCEL	Sébastien	SG Cnis
CECI-RENAUD	Nila	Insee – Direction des statistiques d'entreprises – Division commerce
CHAMBAZ	Christine	Insee – Direction des statistiques d'entreprises
COMBES	Pierre-Philippe	Sciences Po
DELAPORTE-BOLLEROT	Carole	Institut Paris Région
DE RAPHELIS	Magali	SG Cnis
DESJARDINS	Bruno	Direction régionale environnement, aménagement et logement (DREAL) Grand Est
DUEE	Michel	Insee - Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
FONS	Marie-Amélie	SG Cnis
FRANCOZ	Dominique	SG Cnis
GEORGES	Pierre-marie	Association des maires ruraux de France (AMRF)
GERARDIN	Mathilde	Insee - Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	SG Cnis
IMBERTI	Caroline	Insee - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
LASSAUZAY	Didier	Confédération générale du travail (CGT)
LEMOINE	Sarah	Cour des Comptes
MADRY	Pascal	Institut pour la ville et le commerce (IVC)
MAUREL	Françoise	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MOHRT	François	Atelier parisien d'urbanisme (APUR)
MOUSSEIGNE	Vincent	Territaïl Conseil
NOVE	Peggy	Dijon métropole
PAUTREL	Louis	Association des maires ruraux de France (AMRF)
POTTIER	Philippe	Insee - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
RIOU	Emma	ANCT
ROISSE	Julien	Fédération nationale des SCoT
SCHIRRER	Maxime	Conservatoire national des arts et métiers
SENAND	Isabelle	Fédération du commerce et de la distribution (FCD)
THYSSIER	Yoan	Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine

AVIS ADOPTÉ

Les dernières réformes législatives (lois NOTRe, Elan et Climat et résilience) et les programmes nationaux *Action cœur de ville* et *Petites villes de demain* incitent les acteurs publics à différentes échelles territoriales à se saisir de plus en plus des enjeux d'aménagement commercial et logistique, notamment dans un contexte de développement du e-commerce. Dans ce contexte, la commission a pris connaissance des sources de données publiques permettant d'étudier les dynamiques commerciales à l'échelle la plus fine.

Elle se réjouit de la mise à disposition de nombreuses informations fournies par le traitement des fichiers fonciers pour l'étude des implantations et surfaces commerciales, fichiers qui couvrent le territoire national. Elle regrette toutefois que les informations sur la nature de l'activité exercée soient pour le moment incomplètes. Elle souligne de ce point de vue l'apport des enquêtes locales par relevé de terrain, comme celle réalisée par l'Apur à Paris.

La commission salue également les avancées apportées par la détermination statistique des périmètres des pôles commerçants, qui tient compte des spécificités des pôles de centre-ville d'une part et de celles des pôles de périphérie d'autre part. Les études mobilisant ces périmètres devraient améliorer la compréhension des dynamiques commerciales à un niveau local.

Malgré ces avancées, des difficultés persistent pour mesurer la vacance commerciale. Cette mesure apparaît pourtant cruciale pour orienter les politiques publiques et pour évaluer l'efficacité de celles qui sont déjà mises en place. En conséquence, la commission encourage vivement la poursuite des travaux méthodologiques engagés en vue de dresser une typologie des situations de vacance commerciale dans toute sa diversité et de mesurer son évolution localement. La commission soutient également la poursuite des travaux de rapprochement entre les fichiers fonciers et la base Sirene géolocalisée afin de disposer d'informations plus précises et plus récentes concernant l'activité et l'occupation des locaux commerciaux.

Référence : avis général n° 5 du programme de moyen terme 2019-2023 du Cnis

INTRODUCTION

Pierre-Philippe COMBES

Bonjour et bienvenue à tous pour cette séance de printemps de la commission Territoires du Cnis. Notre sujet central portera sur l'observation et la mesure des dynamiques commerciales, avec quatre présentations suivies de la discussion de l'avis. En préambule, nous aborderons deux points d'information, la présentation des programmes annuels de travail des services producteurs pour l'année 2023 par nos deux rapporteurs, Michel Duée et Luc Brière, puis la préparation du prochain programme de moyen terme du Cnis, qui sera précédée par un bilan du programme de moyen terme actuel pour notre commission, par Dominique Francoz.

I. LES PROGRAMMES ANNUELS DE TRAVAIL 2023

Michel DUÉE, Insee

Sur les sujets démographiques et sociaux, des travaux importants sont menés pour essayer de raccourcir les délais de production des données d'emploi au niveau national, avec un impact sur l'emploi localisé. Nous espérons gagner une dizaine de jours dans la diffusion de ces données. Toujours côté production, des travaux sont réalisés sur le recensement pour répondre à de nouvelles obligations européennes de production de données du recensement par carreau. Ces travaux s'étaleront sur l'année 2023 pour une livraison à Eurostat début 2024. La diffusion nationale n'est pas encore définie ; elle pourrait aller un peu au-delà des demandes européennes. Des travaux sont également conduits dans le cadre du renouvellement des quartiers de la politique de la ville (QPV), en lien avec la DGCL et l'ANCT. Les quartiers de la politique de la ville actuels sont arrivés en fin de validité et doivent être renouvelés d'ici la fin de l'année. L'Insee intervient dans la production des indicateurs statistiques utilisés dans la définition des périmètres.

En termes d'études, de nombreuses interrogations se sont fait jour lors de la pandémie sur le choix de localisation des ménages et les déménagements des citoyens vers les campagnes notamment. Les médias en ont beaucoup parlé. En mars, l'Insee a publié une étude pour estimer l'évolution des déménagements sur la période récente. Dans trois semaines, une étude sortira à partir des premiers résultats de la collecte 2022 du recensement. Nous investissons aussi sur les sujets liés à l'environnement. Des travaux sont menés conjointement avec le SDES sur les émissions de CO₂ liées aux déplacements domicile-travail, sur la précarité énergétique et sur l'occupation des sols. Très prochainement, des travaux vont aboutir sur le répertoire électoral unique en vue de géolocaliser les personnes inscrites au répertoire électoral unique et dessiner les contours des quartiers rattachés à chaque bureau de vote, ce qui permettra ensuite des études sur la participation et les résultats aux élections.

Du côté des entreprises, des travaux devraient aboutir fin 2023 ou début 2024 sur les données conjoncturelles liées au chiffre d'affaires. Les indicateurs de chiffre d'affaires sont produits de longue date par l'Insee au niveau national. Ces travaux visent à les ventiler par région.

S'agissant enfin des départements d'outre-mer, l'Insee cherche toujours à améliorer les statistiques produites sur Mayotte. Nous continuons de monter en charge pour entrer dans le dispositif standard de collecte du recensement. Sur les cinq ans nécessaires pour produire des données, nous nous situons à la troisième année. L'enquête *Emploi en continu* est régulièrement améliorée et Mayotte a été intégrée dans l'indice des prix national, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Plus généralement, sur l'ensemble des DOM, des travaux de comparaison spatiale des prix sont menés pour pouvoir comparer les niveaux de prix entre la métropole et les DOM.

Luc BRIÈRE, DGCL

Je vous propose d'aborder rapidement les principaux axes de travail des services statistiques ministériels pour l'année 2023 dans la dimension territoriale.

Le SSM Collectivités locales a déjà mené des travaux sur la thématique des finances des communes rurales en début d'année. En lien avec l'Insee, l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL), et la fédération des élus des entreprises publiques locales (EPL), une étude sur les caractéristiques économiques et sociales des entreprises publiques locales, réalisée par le PSAR de Toulouse est parue dans la ligne éditoriale de la DGCL. Dans le domaine fiscal, nous avons produit une étude sur la taxe GEMAPI qui porte sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Au cours du second semestre, nous prévoyons d'étudier notamment la situation des finances des départements en déprise démographique. Poursuivant l'analyse des finances des communes selon leur profil dominant, nous nous intéresserons aussi aux finances des communes touristiques. Des travaux sont également en cours dans le cadre de la révision du zonage de revitalisation rurale (ZRR) dont la version actuelle arrive à son terme en fin d'année. Sur le plan des applications ou des outils techniques qui ont vocation à produire de la donnée, l'application Aspici-Banatic sur le suivi des intercommunalités est en cours de refonte.

Le SDES, SSM du Ministère en charge de la Transition écologique, travaille avec l'Insee à des analyses territoriales sur les émissions de CO₂ des déplacements du quotidien. Des publications sont attendues dans l'année, avec des déclinaisons au niveau régional. Le SDES s'attache aussi à compléter des publications nationales avec des indicateurs régionaux sur le transport de marchandises ou dans la logistique.

Le SSM Agriculture poursuit des travaux d'innovation pour utiliser les données satellitaires afin d'étudier l'occupation du sol au niveau territorial. Cette démarche, qui s'inscrit dans un cadre européen, avait été présentée au Cnis lors d'une commission territoires précédente.

Au SSM Culture, des travaux sont prévus pour analyser les remontées de données de billetterie du spectacle vivant pour avoir une connaissance territoriale de la fréquentation du spectacle vivant. Par ailleurs, le SSM poursuit la réalisation de son Atlas numérique de la culture qui propose des indicateurs localisés.

Du côté de l'emploi, la Dares envisage la construction et la mise à disposition d'indicateurs d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur, y compris au niveau local. Sur les statistiques de mouvement de main d'œuvre, un travail de refonte des corrections de variations saisonnières est prévu, avec une diffusion au niveau régional, y compris pour les départements et régions d'outre-mer, hors Mayotte.

Au niveau de l'Éducation nationale, il est prévu de mener des enquêtes permettant de mesurer les types de compétences et leurs évolutions sur le moyen et le long terme, avec des déclinaisons sur les territoires infranationaux. La Depp prévoit d'engager également la rénovation de son enquête sur le parc immobilier des établissements publics du second degré et poursuit son investissement dans l'analyse territoriale afin de répondre à la demande forte qui lui est adressée d'analyse d'informations géographiques en vue de produire des statistiques adaptées à chaque territoire. La Depp poursuit enfin la valorisation du zonage en aires d'éducation mis au point en 2022.

Côté santé et solidarité, la Drees va engager des travaux méthodologiques pour refondre les indicateurs d'accessibilité potentielle aux professionnels de santé libéraux. En matière de diffusion, la Drees va mettre à disposition des indicateurs sur l'état général de la santé de la population à l'échelon départemental à partir des données recueillies dans le cadre des quatre vagues de l'enquête EPICOV à la suite de la crise Covid.

Dans les domaines sport et jeunesse, l'INJEP propose son outil d'observation territoriale du sport et de la jeunesse, basé sur l'outil GEOCLIP. Lancé initialement avec la Direction des sports, cet outil s'élargit progressivement aux autres domaines de compétence, dont l'éducation populaire ou la jeunesse, avec la poursuite de diffusion de statistiques localisées.

Enfin, sur les sujets de sécurité intérieure, le SSMSI a fortement accru ses travaux à dimension territoriale. Le SSM a notamment mené des travaux conjoints avec l'Insee sur les cambriolages et poursuit ses travaux pour fiabiliser la mise à disposition de données sur la délinquance aux échelles départementales et communales, avec des données portant sur les départements et régions d'outre-mer, ainsi qu'en affinant les informations au niveau des arrondissements de Paris, Lyon et Marseille. Le SSMSI poursuit également le développement de son application de datavisualisation créée en 2022 sur la délinquance enregistrée au lieu de commission aux échelles communales et départementales.

II. PRÉPARATION DU PROCHAIN PROGRAMME DE MOYEN TERME

Dominique FRANCOZ, Cnis

Nous effectuerons une présentation à deux voix sur le bilan des avis proposés pour cette commission sur la période 2019-2023 avant d'engager une discussion sur les thèmes que nous pourrions inscrire à l'ordre du jour du prochain programme de moyen terme à partir des quelques idées que nous avons dégagées.

Magali de RAPHÉLIS, Cnis

Je vais passer en revue tous les avis prévus pour la commission pour vérifier si nous y avons suffisamment répondu au cours des cinq dernières années et déterminer s'il faut les reconduire pour la période suivante. Pour chaque avis, nous avons identifié les travaux menés en commission, les travaux nouveaux des services producteurs et les publications majeures sorties sur le sujet. Nous avons pointé ici les travaux les plus novateurs et les plus marquants.

L'avis 1 « *Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires* » a été traité en commission au 2^{ème} semestre 2021. De nombreux indicateurs cartographiés ont été mis à disposition à partir du site statistiques-locales, notamment la mise à disposition des données Filosofi qui sont désormais disponibles au carreau de 200 mètres et représentent un apport important pour les indicateurs locaux. Le Tableau de bord de l'économie française fait l'objet d'une déclinaison territoriale depuis 2022. De nombreuses publications ont également été effectuées dans le Bulletin d'informations statistiques.

Sur l'avis 2 « *Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer* », nous pouvons noter de nombreuses avancées liées à la création de la mission Appui DOM à Limoges en 2017, transformée en pôle Appui DOM en 2022. Ce pôle a réalisé de nombreux travaux pour améliorer l'information disponible. L'enquête Budget des familles a fait l'objet d'une exploitation spécifique pour les départements et régions d'outre-mer. Le sujet a également été traité en commission en 2021 et a donné lieu à plusieurs publications majeures, notamment un *Insee Méthodes* et un *Insee Première*, mais aussi de nouvelles exploitations liées à la mise à disposition des résultats de l'enquête Trajectoires et Origines 2, avec des informations sur les natifs d'outre-mer et leurs descendants.

L'avis 3 « *Délimiter les territoires* » a fait l'objet de deux sujets centraux en commission. Il a également donné lieu à de nombreux travaux nouveaux réalisés par les services avec la refonte décennale de l'ensemble des zonages (zones d'emploi, unités urbaines, aires d'attraction des villes, bassins de vie), la déclinaison française de la grille de densité d'Eurostat diffusée en 2022 et la diffusion de nouveaux périmètres d'études, notamment la maille habitat et les aires d'éducation qui permettent de nouveaux travaux. Parmi les publications, nous pouvons citer un numéro de *Chroniques du Cnis* et les nombreuses publications associées à ces nouveaux zonages.

L'avis 4 « *Améliorer le géocodage* » a été peu traité en commission, mais il a donné lieu à des avancées majeures dont certaines sont encore en cours. Nous pouvons citer notamment la mise à disposition des données Filosofi au carreau qui s'appuie sur la géolocalisation et permet d'obtenir des données extrêmement fines, la diffusion des données Sirene géolocalisées depuis 2022 ou les travaux en cours pour mettre à disposition les résultats du recensement de la population au carreau d'un kilomètre en 2024.

L'avis 5 « *Disposer d'indicateurs sur les marchés de l'immobilier et du foncier* » a été traité en sujet central par la commission en 2020. Parmi les travaux nouveaux, il faut souligner la mise à disposition des données DVF+ en open data depuis 2019, avec un nouveau portail de datavisualisation. La diffusion de la maille habitat par le SDES facilite l'analyse des marchés locaux du logement. Des travaux sont également en cours au sein du pôle de service de l'action régionale (PSAR) Synthèses locales pour mettre à disposition des directions régionales des données sur les « marchés territoriaux des logements et des terrains ». Des travaux sont également réalisés par le département des études économiques (DEE) pour constituer des bases de données exhaustives sur le patrimoine immobilier des ménages en exploitant des données administratives. Le sujet a fait l'objet de diverses publications, notamment dans le *Courrier des statistiques*.

L'avis 6 « *Développer l'information sur l'occupation des sols* » a fait l'objet de quelques avancées. Le sujet a été traité en commission en 2022. Un nouveau portail et un observatoire sur l'artificialisation des sols ont été créés par le CEREMA. On attend toutefois encore les apports des travaux en cours réalisés par l'Insee et le

SDES depuis 2021 afin de mettre les indicateurs d'artificialisation des sols en regard avec des facteurs explicatifs.

Sur l'avis 7 « *Mesurer et analyser la mobilité des personnes* », peu d'avancées ont été constatées par rapport aux attentes. Le sujet a été abordé en commission, mais il ne constituait pas le sujet central de la séance. Du côté des travaux réalisés par les services, nous pouvons signaler une nouvelle édition d' l'enquête Mobilité des personnes (ex-Enquête Nationale Transports et Déplacements). Une refonte du bulletin individuel du recensement a permis d'ajouter une question sur le télétravail et la modalité vélo dans les déplacements domicile-travail. Des travaux sont également en train d'être réalisés par l'Insee et le SDES afin d'approfondir les analyses portant sur les émissions de CO₂ liées aux déplacements de personnes. Globalement, les travaux ont surtout concerné les déplacements domicile-travail. Presque rien n'a été fait sur les infrastructures de transports, alors que l'avis mentionnait explicitement ce sujet des infrastructures.

L'avis 8 « *Estimer la population présente sur le territoire* » a fait l'objet d'un travail exploratoire sur les mobilités durant le confinement à partir des données de téléphonie mobile. Ces travaux novateurs ont donné lieu à une conférence de presse et à plusieurs publications. Néanmoins, nous sommes limités pour l'instant en raison des difficultés d'accès aux données privées de téléphonie mobile.

L'avis 9 « *Mesurer l'accès aux équipements et services* » a été traité en commission en 2019. Un nouveau distancier est utilisé depuis 2021, avec le remplacement du distancier metric par un serveur de routage OSRM qui permet d'améliorer la précision de la mesure des distances et des temps d'accès aux différents équipements et services. Des travaux de refonte des indicateurs d'accessibilité potentielle localisée (APL) aux professionnels de santé libéraux sont également en cours à la Drees. Les avancées sont nombreuses sur les temps d'accès, mais les travaux pourraient peut-être se poursuivre sur l'accessibilité au-delà de la durée comme le préconisait l'avis de la commission.

Enfin, l'avis 10 « *Étendre l'information sur les collectivités locales* » a fait l'objet de nombreux travaux au sein de la DGCL. Le sujet a également été traité lors de la dernière commission, au 2^{ème} semestre 2022. Parmi les travaux nouveaux, nous pouvons signaler l'existence du nouveau portail open-collectivites.fr qui centralise et facilite l'accès aux statistiques sur les collectivités locales ainsi que le nouveau portail data.ofgl.gouv.fr. Des travaux méthodologiques ont également été réalisés pour s'adapter au remplacement du bilan social par le Rapport Social Unique. Il faut également souligner les travaux de refonte de l'application Aspic-Banatic commencés fin 2022.

Globalement, nous pouvons noter de nombreuses avancées sur les avis de notre commission au cours du programme de moyen terme qui s'achève, même si des travaux sont toujours en cours.

Dominique FRANCOZ, Cnis

J'ai commencé à constituer une trame pour le prochain programme de moyen terme à partir des entretiens que j'ai menés avec l'ensemble des services producteurs et certains membres du Bureau du Cnis et du Conseil. Une consultation publique a permis également de recueillir plus de 150 réponses très utiles pour l'exercice. J'ai par ailleurs tenu compte du *Multiannual action plan* d'Eurostat que la statistique publique sera contrainte de suivre dans les prochaines années.

Certains thèmes étaient communs à l'ensemble des services producteurs, notamment la mobilité des personnes avec les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements, les migrations résidentielles et les bilocalisations, ou les déplacements domicile-travail. En termes de méthodes, les services producteurs ont insisté sur la nouvelle définition du rural et la question de l'articulation entre les zonages (grille de densité, unités urbaines) dans le cadre des études, ainsi que sur l'évaluation des populations présentes sur le territoire. L'aménagement du territoire est également ressorti de ces entretiens, les services producteurs évoquant l'accès à l'éducation dans les zones peu denses, la localisation de la construction des logements et le lien entre le territoire et la transition écologique.

Louis PAUTREL, Association des maires ruraux de France (AMRF)

Quelle est la nouvelle définition du rural ?

Michel DUÉE, Insee

Un groupe de travail a rassemblé des associations d'élus et des administrations en 2020 et a acté une nouvelle définition basée sur la grille de densité, un outil européen qui définit trois grandes catégories de communes : les communes denses, les communes de densité intermédiaire et les communes peu denses, ces dernières étant considérées comme rurales. Cette définition a commencé à être utilisée dans de nombreuses études de l'Insee et des services statistiques ministériels. Elle l'est aussi dans quelques dispositifs administratifs. Elle remplace désormais la définition précédente basée sur les unités urbaines.

Dominique FRANCOZ, Cnis

La consultation publique a fait ressortir différents sujets en lien avec le territoire. De nombreuses demandes de données statistiques à des échelles fines ont été formulées. Les participants ont également insisté sur les inégalités territoriales et sur l'outre-mer. La santé peut elle aussi être déclinée sous l'angle territorial, de même que le logement. Parmi les répondants, de nombreuses personnes viennent d'organismes territoriaux, comme les agences régionales de santé, des représentants de régions ou de départements, etc.

Certains thèmes du programme de moyen terme actuel pourraient être repris dans le prochain programme de moyen terme.

Même si le thème des indicateurs locaux pour l'action publique, sujet de l'avis 1, a déjà été largement traité, il mérite peut-être d'être revisité, avec une nouvelle formulation. De nombreuses demandes portent sur les indicateurs territoriaux, notamment une déclinaison territoriale des indicateurs nationaux (PIB, prix, revenus), mais aussi des thématiques comme la qualité des sols, la consommation d'énergie, les prix à la consommation, le chômage, les revenus, les marchés immobiliers. Eurostat recommande de soutenir la production d'un plus grand nombre de données régionales et locales en intégrant des références spatiales plus spécifiques dans les collectes de données thématiques.

L'avis 2 visant à compléter l'information disponible sur l'outre-mer a donné lieu à de nombreux travaux au cours du précédent moyen terme. Néanmoins, certains thèmes pourraient encore être investigués concernant notamment l'économie informelle, le bilan carbone lié au transport de marchandises, le tri et le réemploi des déchets, la délinquance et l'insécurité ou le coût de la transition écologique.

Sur l'avis 3 « *Délimiter le territoire* », Eurostat préconise de soutenir la mise en œuvre de la méthodologie harmonisée pour définir les villes et les zones rurales à des fins de comparaison internationale, en collaboration avec la division statistique des Nations Unies. La consultation publique a fait apparaître un besoin d'analyses rural/urbain, villes/campagnes.

L'avis 7 portait sur la mobilité des personnes. Les nombreux changements intervenus dans l'organisation du travail et la localisation des personnes à la faveur de la crise sanitaire nécessiteraient des travaux d'analyse. L'estimation de la population présente sur le territoire, sujet de l'avis 8, interroge l'utilisation de données privées comme Eurostat le recommande. Pour l'avis 9 visant à mesurer l'accès aux équipements et services, il s'agirait de produire des indicateurs sur la mise aux normes des bâtiments publics. La consultation publique a également fait ressortir les questions de disparité d'accès aux services publics, y compris en matière de santé et d'éducation, et les consommations énergétiques des équipements publics.

Des thèmes nouveaux émergent pour le prochain programme de moyen terme, comme l'analyse des disparités entre collectivités locales, l'analyse des effets des crises sur le territoire. Les inégalités ressortent beaucoup de la consultation publique alors qu'elles faisaient déjà l'objet d'un avis général. Il faudra sans doute cibler les inégalités à travailler, les inégalités territoriales pouvant en faire partie. Il s'agirait de travailler aussi sur les fractures géographiques de la société, les disparités d'accès aux services publics, les inégalités des territoires face au changement climatique, l'impact des politiques des collectivités locales, avec une analyse des mesures d'aide qui peuvent avoir un effet redistributif, ou encore les budgets des collectivités décomposés par mission de service public.

Pierre-Philippe COMBES

Merci pour cette présentation. Nous avons prévu un temps d'échange pour recueillir vos questions et suggestions sur les thèmes que nous pourrions traiter.

Bruno DESJARDINS, DREAL Grand-Est

Je ne vois pas le thème de la biodiversité dans les indicateurs territoriaux, alors qu'il me semble relativement incontournable aujourd'hui.

Dominique FRANCOZ, Cnis

La biodiversité fera partie des thèmes de la transition écologique. Nous sommes restés à un niveau assez macroscopique pour l'instant, mais la transition écologique sera déclinée dans plusieurs de ses dimensions, dont la biodiversité. Il est vrai que le sujet concerne plus particulièrement les territoires.

Pierre-Philippe COMBES

Le sujet est également traité par la commission Environnement et développement durable.

Dominique FRANCOZ, Cnis

Tout à fait. Certains thèmes vont couvrir l'ensemble des commissions. Nous allons réfléchir à la façon de les traiter. Nous avons déjà organisé un colloque sur la transition écologique. Les membres de la commission Environnement et développement durable peuvent effectuer une présentation en commission Territoires. Nous pouvons aussi organiser des inter-commissions. Rien n'est arrêté à ce stade.

Louis PAUTREL, AMRF

Nous parlons beaucoup de vulnérabilité, d'inégalités entre les territoires. Une fois réalisées, les analyses sont-elles disponibles à l'échelon communal ou à l'échelon des intercommunalités ? La même question se pose au niveau des régions. Avec la loi NOTRe, plusieurs fusions ont eu lieu. Certains territoires ont vu leur périmètre élargi, avec des parties de territoire plus riches, d'autres parties plus pauvres. Bien souvent, la partie du territoire la plus pauvre est devenue virtuellement plus riche alors que sa situation reste la même. Aujourd'hui, si la situation de ces territoires continue de se dégrader, nous éprouverons des difficultés à le percevoir. Ces effets invisibles conduisent à des mécontentements. Nous le voyons bien lors des scrutins électoraux. Sous quelle forme les conclusions sont-elles opérées ?

Michel DUÉE, Insee

Le niveau géographique auquel nous pouvons diffuser les résultats dépend de la thématique et des sources utilisées. Dans le cas le plus favorable, nous pouvons descendre à des niveaux géographiques très fins, notamment quand il s'agit d'utiliser le recensement ou des sources administratives. Avec Filosofi, une source administrative basée sur des données fiscales et sociales, nous pouvons communiquer des chiffres sur la pauvreté au niveau régional, départemental, communal et même infra-communal. Cette source est notamment utilisée dans les travaux concernant les quartiers de la politique de la ville (QPV). Avec le recensement, nous pouvons aussi descendre à des niveaux géographiques très fins. Dans d'autres situations, l'exercice est en revanche moins facile. Le taux de chômage est mesuré au niveau national par l'enquête Emploi. Nous pouvons le décliner moyennant certains travaux au niveau des régions, des départements et des zones d'emploi, mais aux niveaux inférieurs nous ne pouvons pas disposer d'un taux de chômage au sens du BIT. La prise en compte des territoires pauvres ou riches dans l'action publique relève des choix politiques. Quant aux régions, nous étions capables précédemment de diffuser des chiffres sur les anciennes régions. Nous les diffusons dorénavant sur les nouvelles régions qui sont nettement plus agrégées et dans certains cas, les sources ne nous permettent pas de descendre jusqu'au département et nous restons bloqués à ce niveau plus agrégé.

Didier LASSAUZAY, CGT

Vous évoquez l'accès aux services publics. Comment analysez-vous l'accès aux commerces ou aux services d'entreprises ? Par ailleurs, comment les secteurs transfrontaliers sont-ils traités ?

Dominique FRANCOZ, Cnis

Des préoccupations concernant le transfrontalier sont effectivement ressorties à la fois de la consultation publique et des entretiens réalisés avec les services producteurs. Si nous ne prenons pas en compte notre

appartenance à la zone géographique plus large qu'est l'Europe, nous ne pouvons pas traiter certains thèmes convenablement. Ce sujet sera donc très certainement évoqué dans un avis.

Michel DUÉE, Insee

De nombreuses questions se posent effectivement sur la dimension transfrontalière. Dans le cadre de la révision des zonages d'étude, nous avons réussi à prendre en compte cette dimension dans les aires d'attraction des villes (AAV) car nous avons des données sur les déplacements domicile-travail dans le recensement de la population. Nous avons créé par exemple l'aire d'attraction du Luxembourg pour tenir compte de ses liens économiques étroits avec certains territoires de Lorraine, ce qui n'était pas le cas dans le précédent zonage en aires urbaines. Des travaux sont également en cours sur les comparaisons de salaires entre les frontaliers et les non-frontaliers. Nous sommes de plus en plus sollicités sur ces sujets.

Pierre-Marie GEORGES, AMRF

Pourriez-vous préciser la nature des profils des répondants de la consultation publique ? Quelle est l'idée sous-jacente des travaux que vous évoquez sur l'articulation de la définition du rural avec d'autres périmètres, notamment les unités urbaines ? L'articulation avec les aires d'attraction des villes existe déjà. La grille communale de densité, avec ses trois niveaux, permet d'avoir un niveau d'appropriation plus précis. Il existe aussi des liens campagne-ville, qui font l'objet du rapport publié par l'ANCT à la suite de la nouvelle typologie des espaces ruraux. Existe-t-il une forme de continuité avec ces travaux ? Quelle est la philosophie générale de cet axe de travail ?

Michel DUÉE, Insee

Je pense que certains utilisateurs hésitent, quand ils veulent décrire des territoires, entre les unités urbaines et la grille de densité. Les deux zonages sont conçus sur la même approche physique, mais les unités urbaines examinent la continuité du bâti quand la grille de densité se concentre sur les densités de population. Même si les notions sont assez proches, il existe de petites différences techniques. Nous utilisons de plus en plus la grille de densité pour les études. À l'inverse, de nombreux dispositifs administratifs sont basés sur les unités urbaines, ce qui peut créer une petite dichotomie. Il faut sans doute réfléchir à l'utilisation de l'un et de l'autre selon les cas.

Dominique FRANCOZ, Cnis

Les répondants sont en grande majorité des utilisateurs : associations et fédérations, universitaires, mais aussi quelques personnes du système statistique public (Insee, SSM), et des administrations hors SSM. Nous allons contacter les personnes qui nous ont laissé leurs coordonnées pour approfondir leurs propositions. Vous pouvez toujours participer à la consultation, elle est en ligne sur le site du Cnis, même si nous n'en faisons plus la publicité. Un petit document fournira les statistiques exactes sur l'origine des répondants et leurs propositions.

Kim ANTUNEZ, Insee

La grille de densité permet de voir la diversité du rural avec différentes catégories de densité. Néanmoins, quand nous voulons étudier l'urbain en parallèle, le zonage des unités urbaines présente l'avantage de pouvoir donner un nom aux unités que nous ne retrouvons pas forcément facilement dans le zonage rural/urbain. Les deux zonages devraient donc coexister encore quelque temps pour étudier l'urbain et le rural. Il faudra sans doute poursuivre les travaux sur la façon de comparer l'urbain et le rural.

Dominique FRANCOZ, Cnis

J'ai consulté le département de la méthodologie statistique qui gère les unités urbaines. Ce zonage existe de très longue date et permet d'assurer la continuité des statistiques. Il ne s'agit pas de le supprimer, mais surtout d'assurer son articulation avec la grille de densité.

III. SUJET PRINCIPAL : L'OBSERVATION ET LA MESURE DES DYNAMIQUES COMMERCIALES

1. Identifier les pôles commerçants de centre-ville et de périphérie

Kim ANTUNEZ, Insee

Je travaille au département de l'action régionale, au sein de la division statistiques et analyses urbaines. Nous ne sommes pas des spécialistes des données commerciales en tant que telles, mais nous travaillons sur des études et des méthodes qui permettent d'étudier les dynamiques territoriales à une échelle géographique très fine grâce à des données géolocalisées. Ces dernières années, l'équipe en place a travaillé plus particulièrement sur les pôles commerçants de centre-ville et de périphérie. Ces travaux ont notamment donné lieu à la publication de deux études nationales : « *La déprise du commerce de proximité dans les centres-villes des villes de taille intermédiaire* » en 2019 et « *Le commerce de proximité : des pôles plus florissants en périphérie qu'en centre-ville* » en 2020.

Pour ces études, les équipes de la division statistiques et analyses urbaines ont travaillé en collaboration étroite avec la direction des statistiques d'entreprises de l'Insee pour définir la notion de commerces de proximité, à savoir un ensemble d'activités économiques répondant à des actes de consommation de la vie courante. Une nomenclature en huit catégories a été constituée, avec quatre catégories de commerces et quatre catégories de services : équipement de la maison, équipement de la personne, commerces et services automobiles, commerce de détail alimentaire, restauration-débit de boissons, services corporels, agences bancaires et immobilières et autres services.

La déprise du commerce de proximité dans les centres-villes des villes de taille intermédiaire (2019)

Pour cette première étude, publiée en 2019, un focus a été réalisé en lien avec le programme « Action cœur de ville » sur les villes de taille intermédiaire, un champ construit spécifiquement pour l'étude en s'appuyant sur le zonage en aires urbaines de l'Insee légèrement retravaillé. Il ressort de cette étude qu'un tiers des salariés du commerce de proximité de ces villes travaillent dans les pôles de centre-ville, qui ne couvrent que 0,7 % de leur surface. Ce commerce de proximité de centre-ville se concentre sur plusieurs types d'activité : l'équipement à la personne, la restauration et, pour les plus petits centres-villes, les commerces alimentaires et les agences bancaires et immobilières. Cette étude a également permis d'observer un fort recul des effectifs salariés du commerce de proximité dans 8 centres-villes sur 10 entre 2009 et 2015. La conjoncture du centre-ville apparaît globalement plus dégradée que celle de son environnement immédiat, l'augmentation du commerce de proximité s'opérant plutôt en périphérie des villes.

Nous avons utilisé les données « établissement » de l'Insee : le répertoire des entreprises et des établissements pour sélectionner le champ du commerce de proximité, les données Sirene géolocalisées pour identifier localement où se situe l'activité, et d'autres données comme CLAP (devenu FLORES) qui permettent de quantifier l'effectif salarié et quelques données de chiffre d'affaires. Les données initiales ont été toilettées en sélectionnant les établissements actifs, employeurs et en éliminant quelques établissements à trop forts effectifs que nous suspicions comme étant des sièges sociaux.

Pour identifier les pôles commerçants, nous utilisons un algorithme. Nous réalisons un cercle de 200 mètres autour de chaque établissement et nous comptons le nombre d'établissements qui s'y trouvent. Nous sélectionnons les établissements qui regroupent au moins 20 établissements autour d'eux et nous ajoutons toutes les observations qui se trouvent en bordure de ces pôles. Une fois les établissements sélectionnés, nous dessinons un contour pour former des centres-villes, qui doivent respecter quelques critères supplémentaires. Sont ainsi éliminées les polarités commerciales qui ne vérifient pas au moins deux critères parmi les trois suivants : être adhérent à un chef-lieu de commune, être peuplé d'au moins 100 habitants et afficher un effectif salarié moyen inférieur à 8.

L'algorithme est homogène sur le territoire et permet d'obtenir un nombre optimal de polarités commerciales. Nous nous éloignons des zonages institutionnels. Cependant, en fonction de la qualité de géolocalisation des données, nous pouvons être en décalage avec le vécu des acteurs locaux. En outre, cette méthode ne fonctionne pas pour les polarités de périphérie, notamment les centres commerciaux

spatialement très étendus. Des investissements méthodologiques supplémentaires ont donc été réalisés pour identifier à la fois les pôles de centre-ville et les pôles de périphérie.

Le commerce de proximité : des pôles plus florissants en périphérie qu'en centre-ville (2020)

Cette seconde étude identifie 8 000 pôles qui abritent les trois quarts des emplois du commerce de proximité. Elle indique également que les pôles de périphérie sont davantage spécialisés que les pôles de centre-ville, les activités de commerce alimentaire, d'équipement de la maison et de commerce et réparation d'automobiles étant principalement surreprésentées.

La question s'est posée d'une déprise du commerce de proximité dans les centres-villes au profit des pôles de périphérie. Si le constat est vrai sur le plan national, une analyse a montré qu'il n'existait pas de lien systématique entre un pôle de centre-ville et sa périphérie. D'autres moteurs du commerce de proximité ont été identifiés : la démographie et les activités touristiques. Le décrochage du commerce de centre-ville est plus marqué dans les petites et moyennes villes que dans les grandes villes.

Pour cette seconde étude, nous avons repris le même algorithme que dans la précédente, en utilisant non pas le nombre d'établissements, mais les mètres carrés commerciaux. Une nouvelle base est apparue à l'époque, la cotisation foncière des entreprises (CFE), qui a permis de connaître la surface de chaque établissement, ce qui nous a beaucoup aidés à identifier les pôles commerçants de périphérie.

Cette cotisation foncière des entreprises est une taxe correspondant à la taxe foncière des entreprises. Elle couvre un champ précis. Plusieurs activités bénéficient d'exonérations (librairies, artistes, etc.) et échappent donc par construction à l'analyse. La source est composée de deux bases de données annuelles reliées par une clé d'appariement : une base des établissements et une base des locaux. Chaque identifiant de local peut être relié à un code SIRET, ce qui permet d'associer les informations du SIRET avec les informations fiscales, les surfaces occupées par les différentes parcelles cadastrales notamment.

La CFE peut être utilisée avec les données fiscales MAJIC. Nous pouvons connaître l'identifiant de la parcelle, la localiser sur le territoire grâce aux données cadastrales et la CFE nous permet de faire le lien entre cette parcelle cadastrale et le code SIRET et d'obtenir ainsi de nombreuses informations sur l'établissement (effectifs, activités, etc.).

Cette méthodologie qui permet d'identifier le commerce de centre-ville peut s'avérer utile pour le plan « Action cœur de ville » qui vise à réinvestir les centres-villes des villes moyennes. Ces données offrent la possibilité d'identifier ces centres-villes et d'appréhender la façon dont leur emploi a évolué dans le temps.

Par ailleurs, les zones d'activité économique (commerciales, industrielles ou touristiques) aménagées et gérées par les collectivités territoriales constituent aujourd'hui un sujet très populaire dans le débat public, avec des enjeux de vitalité économique, de développement d'infrastructures, de transports, notamment dans le cadre de la loi Climat et résilience qui fixe l'objectif de « zéro artificialisation nette ». Cette nouvelle base qu'est la CFE et les différents travaux que nous menons permettent notamment d'identifier un proxy statistique de ces zones d'activité économique en regardant où se situent les établissements qui se trouvent en dehors des périmètres habités.

2. L'observation des données commerciales à partir des fichiers fonciers

Martin BOCQUET, Cerema

J'évoquerai les données que nous retraitions et les utilisations que nous pouvons en faire. La loi Climat et résilience fixe un objectif de « zéro artificialisation nette » et marque une révolution sur la façon dont nous concevons l'aménagement du territoire, avec une incitation très forte à réutiliser l'existant. Pour ce faire, encore faut-il identifier la localisation des commerces et la façon dont nous pourrions éventuellement les faire évoluer.

Le Cerema dispose de longue date des données MAJIC, les données fiscales issues de la taxe foncière, que nous retraitions pour le compte des services publics. Ces données présentent un grand avantage. Cette source fiscale est quasiment exhaustive, présente à l'échelle nationale et annuelle. Au 1^{er} janvier de chaque

année, nous disposons ainsi d'une photographie du territoire. Ces données peuvent être étudiées sous trois angles d'attaque : le foncier cadastré, le bâti et la propriété.

Jusqu'en 2017, les données MAJIC étaient relativement pauvres sur les questions d'activité. Elles ne comprenaient que des surfaces pondérées. En 2017, une réforme fiscale a conduit les services fiscaux à envoyer près de trois millions de formulaires pour mettre à jour un certain nombre de données. Deux informations principales ont ainsi été recueillies : le type d'activité du local et les surfaces associées. Le type d'activité correspond à une classification fiscale en 38 catégories, 7 d'entre elles concernant des commerces. L'information est fiable et plutôt détaillée. Néanmoins, il s'agit d'une classification de nature fiscale. De la même manière, les surfaces ont été mises à jour en 5 types : la surface principale, qui correspond en pratique à la surface de vente, la surface secondaire couverte (stock), la surface secondaire non couverte, la surface de parking couvert et la surface de parking non couvert. Les fichiers fonciers constituent une base de données du bâti et de la propriété. Nous disposons parfois de données concernant l'occupation, dont le code NAF de l'occupant, avec un taux de remplissage de l'ordre de 70 %.

J'ai sélectionné 7 classes correspondant peu ou prou à des commerces. En première approche, les locaux sont, en majeure partie, des boutiques et magasins sur rue de moins de 400 m². En nombre de locaux, le commerce de centre-ville est largement majoritaire en France. À l'inverse, nous recensons de l'ordre de 8 000 supermarchés à l'échelon national. En termes de surfaces, trois classes sont à peu près équivalentes : le commerce de centre-ville, les magasins dont la surface est comprise entre 400 et 2 500 m² et les magasins dont la surface dépasse 2 500 m².

Nous avons ensuite cherché à territorialiser ces données. La situation n'est pas la même en Île-de-France, dans un bourg qui se dépeuple ou encore dans un bourg où une concurrence réelle s'exerce entre le commerce en zone d'activité et le commerce en centre-ville. Nous avons approfondi la question du commerce sur la métropole européenne de Lille pour identifier le parc de stationnement lié à ce commerce. Nous entendons souvent parler de piétonnisation du centre-ville et de suppression des places de parking, contre laquelle certains commerçants s'insurgent. Il est important de pouvoir objectiver le sujet. À partir de la classification fiscale, nous pouvons identifier, commerce par commerce, l'offre de stationnement privé associée. Les magasins entre 400 et 2 500 m² et les magasins de plus de 2 500 m² sont les champions en la matière. Pour autant, nous observons que même des centres-villes classés comme piétons conservent une offre de stationnement relativement importante.

Ces données offrent d'autres possibles d'exploitation. Nous avons initié quelques travaux avec des chercheurs sur la structure de propriété, montrant que la structure des locaux d'activité est éminemment financiarisée. En général, 80 % des logements appartiennent à des propriétaires physiques. En l'occurrence, 80 % des locaux commerciaux appartiennent à des investisseurs privés, personnes morales, SCI. Un croisement avec Sirene permettrait d'aller plus loin sur cette typologie et de raisonner en termes de branches d'activité plutôt que de type de local.

Nous travaillons sur la question de la délimitation des zones d'activité dans un but plutôt urbanistique, en étudiant la façon dont vit le territoire et en abordant notamment les notions de vacance d'activité. La loi Climat et résilience demande de dresser un inventaire des zones d'activité, y compris la vacance. Aujourd'hui, les sources fiscales restent assez difficiles à exploiter. La question se pose aussi de l'occupation pour suivre la structure économique et son évolution. Enfin, il faudrait étudier l'évolution des locaux, tant au niveau de l'occupation que du bâti pour entrer dans un historique du local qui permettrait de mieux définir l'activité économique locale.

Échanges

Pierre-Philippe COMBES

Nous avons prévu un temps d'échange sur ces deux premières présentations.

Didier LASSAUZAY, CGT

Comment intégrez-vous dans vos études l'e-commerce et le drive qui prennent une place de plus en plus importante et modifient sans doute le paysage du commerce « traditionnel » ? Vous parlez de spécialisation

des zones périphériques. S'agit-il d'un effet du commerce ou des politiques publiques ? Très souvent, quand des locaux passent en CDAC (commission départementale d'aménagement commercial), les élus demandent des commerces spécifiques pour essayer de spécialiser les zones, ce qui peut influencer les activités qui s'y développent. Enfin, avec la notion d'artificialisation nette, il est possible de transformer une zone pour la rendre non artificialisée et en artificialiser une autre, ce qui complique la prise en compte.

Kim ANTUNEZ, Insee

Les travaux menés par l'Insee avaient pour objectif d'identifier localement ce qui se passe. L'accent n'a pas été mis sur l'e-commerce. Je pense que la division commerce de l'Insee réalise des études sur le sujet, mais je ne suis pas à même de répondre.

Pierre-Philippe COMBES

Comment un pressing qui récupère des colis d'e-commerce est-il classé ?

Martin BOCQUET, Cerema

Nous raisonnons à partir d'une base de données sur le bâti. Il est donc considéré comme un magasin. Nous voyons apparaître l'e-commerce sous la forme d'entrepôts, mais pas forcément de contribution à l'activité économique en tant que telle.

Kim ANTUNEZ, Insee

De nombreux éléments entrent en jeu dans la spécialisation des zones périphériques, des politiques publiques, des souhaits de développement de l'activité localement, des questions de disponibilité du foncier, etc. Il n'est pas évident de répondre à cette question statistiquement. Elle se pose très localement. Il appartient aux DREAL d'analyser les raisons du développement de ces centres de périphérie.

Martin BOCQUET, Cerema

Nous parlons bien de zéro artificialisation nette, mais le potentiel de renaturation est fixé au maximum entre 1 000 et 2 000 hectares par an. Nous consommons plus de 20 000 hectares aujourd'hui. La renaturation ne compensera donc pas l'extension urbaine. L'essentiel viendra du renouvellement urbain. La renaturation pourrait concerner des industries ou des infrastructures dont la réhabilitation n'est pas possible par le renouvellement urbain, mais pas forcément les commerces.

Pascal MADRY, Institut pour la Ville et le Commerce (IVC)

Sur la spécialisation de l'offre en périphérie, il ne faut pas non plus oublier les logiques des investisseurs privés. Une galerie marchande de centre commercial compte 60 à 70 % des magasins de prêt-à-porter contre 30 % dans les centres-villes. Des raisons d'optimisation et de recettes locatives poussent les acteurs à accueillir plus de boutiques de cette nature. Plus que les politiques publiques, c'est la politique immobilière qui va guider cette spécialisation.

Julien ROISSE, Fédération des SCoT

Les SCoT sont très intéressés par les sujets d'observation des dynamiques commerciales, puisqu'ils doivent coconstruire avec les élus les documents d'aménagement artisanal, commercial et logistique. La plupart des SCoT se sont d'ailleurs organisés, avec la mise en place d'observatoires territoriaux qui reprennent en partie les données MAJIC, certaines données de l'Insee et des inventaires de terrain. Nous avons besoin de connaître les surfaces de vente, notamment sur les sites d'implantation périphériques, puisque nous allons devoir fixer des plafonds de surfaces de vente. Je m'interrogeais sur la fiabilité de la donnée sur les surfaces de vente issue des données MAJIC. Nous n'obtenons pas forcément les mêmes données avec l'outil TASCOM pour les surfaces commerciales de plus de 400 m² ou avec les inventaires que nous menons sur le terrain.

Certaines analyses réalisées sur les périmètres de centres-villes présentent quelques limites. Sur le terrain, nous constatons que les périmètres de centres-villes se resserrent. Nous ne pouvons pas traiter la vacance de la même façon sur un périmètre initial très large et sur un nouveau périmètre plus resserré et plus

dynamique. Certains secteurs vont changer de destination et n'auront plus de vocation commerciale à terme. Cette limite est importante à prendre en compte.

Martin BOCQUET, Cerema

Les données MAJIC sont des données du bâti, avec 5 types de surfaces. Il existe une certaine ambiguïté entre ce qui est considéré comme du bâti et ce qui est considéré comme une surface primaire. Dans les formulaires des impôts, la surface principale recouvre à la fois la surface de vente et toutes les surfaces de stockage. En pratique néanmoins, dans le remplissage, les zones de stockage ont tendance à passer dans les surfaces secondaires. L'assiette d'impôt est différente entre la TASCOM et MAJIC. De la même manière, cette surface principale ne correspond pas vraiment à la surface de vente en tant que telle ; elle recoupe plus ou moins d'autres définitions urbanistiques. Il est donc normal que les données ne correspondent pas tout à fait.

Kim ANTUNEZ, Insee

Certaines surfaces sont mentionnées dans la cotisation foncière des entreprises et peuvent être un peu divergentes avec les données MAJIC. Il existe des enjeux de fiabilisation de certaines variables renseignées dans les fichiers fiscaux.

Sur le périmètre des centres-villes, nous avons bien conscience que les données mobilisées pour l'étude visent à observer où se concentrent, à courte distance, des établissements dans des zones densément peuplées. Cette définition statistique du centre-ville peut ne pas correspondre avec l'acception des acteurs locaux. Nous voulons produire des statistiques valables nationalement pour pouvoir comparer les territoires entre eux. Localement, l'approche peut être différente.

Julien ROISSE, Fédération des SCoT

Il est donc important d'assurer la complémentarité avec les observateurs locaux. Vous apportez une vision nationale comparable alors qu'au niveau local, nous pouvons préciser l'analyse.

Martin BOCQUET, Cerema

Dans tous les cas, nous disposons de données plutôt intéressantes à l'échelle nationale, mais elles ne répondent pas à toutes les questions. Même si nous avons des données sur la vacance, des inventaires de terrain resteraient nécessaires dans tous les cas pour comprendre les raisons de cette vacance. Sur le logement, nous disposons de données plus fiables sur la vacance. Or elles renforcent plutôt le besoin d'observatoires locaux. Nous sommes donc très heureux que les acteurs se coordonnent.

Julien ROISSE, Fédération des SCoT

Je crains toutefois un isolement de certains territoires qui n'ont pas les moyens en termes d'ingénierie pour suivre la donnée annuellement. Les territoires qui n'ont ni agence d'urbanisme ni observatoire n'ont pas cette capacité de suivre les données dans le temps pour alimenter leurs travaux et sont tributaires de bureaux d'études qui vont leur apporter la donnée le temps du contrat, sans assurer une observation continue, ce qui est regrettable.

Nila CECI-RENAUD, Insee

Je travaille à la division commerce de l'Insee. Je voudrais signaler deux publications récentes sur l'e-commerce, un *Insee Première* en décembre (« L'e-commerce de détail en 2019 : un marché à parts égales entre les entreprises de vente à distance et celles de vente en magasin », *Insee Première* n° 1932, décembre 2022, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6671100>), publié en même temps qu'un dossier de *l'Insee Références Entreprises* (Dossier « TIC et commerce électronique », *Les entreprises en France, Insee Références, édition 2022*, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6666987?sommaire=6667157>). L'e-commerce n'est pas abordé sous un angle territorial, mais très global.

Plusieurs sources ont été évoquées sur les surfaces des magasins : MAJIC, CFE, TASCOM. Au sein de la division commerce, nous effectuons un travail de réconciliation de ces trois sources pour produire un dispositif statistique « Points de vente ». Si la commission le souhaite, nous pourrions présenter celui-ci lors

d'une réunion ultérieure. Nous souhaiterions d'ailleurs valoriser davantage ces données. Si certaines personnes sont intéressées, n'hésitez pas à vous rapprocher de nous.

Julien ROISSE, Fédération des SCoT

Nous sommes preneurs.

Nila CECI-RENAUD, Insee

Nous sommes également confrontés à des demandes sur la vacance commerciale. Vous avez évoqué la mobilisation de sources fiscales pour la mesure de la vacance, avec des difficultés de mise en œuvre. Quels travaux avez-vous en tête à ce sujet ?

Martin BOCQUET, Cerema

Nous n'avons pas lancé de travaux, mais nous avons des idées d'utilisation de deux sources, LOCOMVACxx et CFE, qui permettraient de réaliser un pré-repérage. Nous sommes en cours d'acquisition des données, mais l'exercice se révèle un peu compliqué.

Pierre-Philippe COMBES

J'ai travaillé sur les commerces au XIX^e siècle. Il faut prendre garde à la définition du commerce, avec le problème de l'artisanat dans lequel les personnes fabriquent quelque chose et le vendent. De nos jours, je pense que le phénomène est moins important. Typiquement, un boulanger est-il classé comme producteur ou vendeur de pain ?

Martin BOCQUET, Cerema

Selon que le boulanger est dépôt de pain ou créateur, il existe deux codes NAF. Nous sommes dépendants de choix opérés pour des raisons fiscales. De mémoire, les boulangers sont classés dans les commerces de moins de 400 m². Dans les bureaux, sont classés les médecins et professions libérales, sans possibilité de faire la différence entre les deux, ce qui soulève une difficulté.

Pierre-Philippe COMBES

La question se pose aussi de la fréquentation, l'origine des personnes qui fréquentent les commerces, les kilomètres parcourus. J'imagine que vous avez pris les mêmes rayons pour tracer ces zones. Nous pourrions imaginer qu'il soit plus petit dans les villes où les personnes effectuent des trajets plus courts que dans les campagnes. Existe-t-il des études essayant de faire le lien entre la distribution des commerces et leur utilisation ?

Martin BOCQUET, Cerema

Pas à ma connaissance. J'interrogerais mes collègues qui travaillent sur la mobilité. De mémoire, ils travaillent beaucoup par sondage.

François MOHRT, Atelier parisien d'urbanisme (APUR)

Nous avons travaillé sur les zones de chalandise en essayant d'évaluer le pourcentage de personnes habitant dans un rayon de 5 minutes à pied autour de certains commerces de proximité, comme les boulangeries, les pharmacies et les marchands de journaux, les trois commerces types de proximité. À Paris intramuros, 90 à 95 % des personnes se trouvent à moins de 5 minutes à pied des commerces. Dans la métropole du Grand Paris, en fonction du territoire, le pourcentage varie entre 30 et 50 %.

Pascal MADRY, IVC

Nous recomposons, à partir des données sur l'emploi et les surfaces de vente, le marché qui justifie la surface dans un 1^{er} temps et l'emploi dans un 2nd temps, et nous mesurons l'écart pour voir si l'outil de travail est sur ou sous-exploité. Nous examinons aussi les données dans le temps pour identifier une éventuelle

baisse de rentabilité du travail magasin. La démarche ne fonctionne que pour les pôles de périphérie ou les grandes surfaces.

Didier LASSAUZAY, CGT

Toutes les zones de chalandise dans les dossiers de CDAC apparaissent de façon très détaillée, avec le nombre d'habitants, les distances, etc. Il existe donc un nombre de données non négligeable.

Pascal MADRY, IVC

Les dossiers de CDAC ne sont que des projets. Les chiffres présentés relèvent d'études de marché qui restent théoriques.

Didier LASSAUZAY, CGT

Je suppose que ces études s'appuient quand même sur un certain nombre de données.

Pascal MADRY, IVC

Il existe effectivement des méthodes comparatives. Quand une enseigne ouvre un nouveau supermarché, elle s'appuie sur le fonctionnement des magasins déjà ouverts.

3. Mesurer les pleins et les vides du commerce à l'échelle des pôles commerciaux

Pascal MADRY, Institut pour la Ville et le Commerce (IVC)

J'avais deux commandes : parler de la vacance et de la problématique de mesure du commerce à l'échelle infra-communale, ainsi que des données que nous pouvons utiliser pour nos études. Pour mesurer les pleins et les vides du commerce, nous nous trouvons sur un sujet d'équilibre et de nuance, qui renvoie à des questions de méthode, voire d'épistémologie. Sur la vacance, en effet, selon l'angle que nous prenons, nous pouvons dire tout et son contraire.

L'Institut pour la Ville et le Commerce est une association créée voilà un peu plus de dix ans, qui a pour vocation de réunir tous les acteurs de l'aménagement et de l'immobilier commercial : des investisseurs et promoteurs, des commerçants à travers leurs syndicats professionnels, des collectivités, des aménageurs et des chercheurs. Nous avons pour vocation de réfléchir collectivement aux mutations du commerce et de la consommation dans les territoires, pour que chacun bâtisse sa politique en toute connaissance de cause, dans un dialogue avec toutes les parties prenantes.

Nous avons eu à travailler sur la vacance. Nous la suivons de très près avec les données de CODATA. Les défauts de cette base nous ont amenés à essayer en vain de dépasser les limites des ressources actuelles sur ce sujet. Nous nous posons un certain nombre de questions pour bien appréhender ce phénomène. La première question à se poser est celle de la définition du commerce. En France, le commerce de détail *stricto sensu* est séparé des services marchands (hébergement, restauration, etc.). La question se pose aussi de l'artisanat commercial. L'e-commerce apporte également un certain nombre de nouvelles interfaces d'échanges marchands (drive, drive piéton, magasins automatiques, dark store, consignes, points de retrait, etc.). Cette nouvelle géographie d'objets s'invite dans l'espace et passe pour l'instant sous les radars de l'observation. La nature de l'activité et ses formes spatiales sont en train de se diversifier à une grande vitesse, parfois même si vite que la statistique publique n'a pas le temps de s'en saisir.

Le périmètre d'observation soulève lui aussi une interrogation. Observer les usages suppose d'observer les bassins de consommation, avec toute la difficulté que pose la définition d'une zone de chalandise pertinente. Les collectivités se saisissent de ce sujet de l'aménagement commercial et mettent en place des politiques publiques territorialisées qui amènent des périmètres d'observation nouveaux, comme les DAACL (documents d'aménagement artisanal, commercial et logistique), les ORT, les périmètres de sauvegarde du commerce, etc. Ces périmètres d'observation n'ont rien à avoir avec les bassins de consommation.

À l'échelle des agrégats commerciaux eux-mêmes, les pôles, différentes approches sont possibles. Nous avons évoqué avec l'Insee celle du centre-ville *versus* la périphérie. À l'IVC, nous nous intéressons aussi beaucoup à une nouvelle frontière concurrentielle entre les centres commerciaux et l'environnement des moyennes surfaces. La perte de chiffre d'affaires des hypermarchés et de leur galerie semble davantage tirée par les moyennes surfaces. La concurrence que nous pouvons lire habituellement entre le centre-ville et la périphérie s'érousserait face à ce phénomène nouveau de vases communicants.

À ces problèmes méthodologiques classiques s'ajoute un autre problème de plus en plus saillant. Pour s'intéresser aux « vides » du commerce, il faut définir au préalable les « pleins ». Un choix épistémologique est opéré selon quatre approches différentes :

- L'approche entrepreneuriale met en avant le lieu de création de valeur, le lieu d'exercice d'une activité économique, comme la revente de biens sans transformation. Cette approche adoptée par l'Insee, les chambres de commerce et les acteurs économiques se fonde sur l'établissement. Un hypermarché comptera autant qu'une alimentation générale.
- L'approche aménagiste s'invite de plus en plus dans le débat public aujourd'hui avec ces nouvelles politiques territorialisées d'aménagement commercial. Elle se réfère plutôt au Code de l'urbanisme et s'intéresse à la façon dont les murs commerciaux sont utilisés, raisonnant à partir des surfaces commerciales, qui regroupent, selon ce code, l'artisanat et le commerce de détail, la restauration, le commerce de gros, les activités de services, l'hébergement hôtelier et touristique et le cinéma.
- L'approche immobilière est basée sur la notion d'actif immobilier. Un promoteur n'est pas intéressé par le nombre de boutiques ou leur surface, mais par les recettes locatives générées par le pôle.
- Enfin, une dernière approche dite « sensible » se développe du côté des collectivités et des consommateurs eux-mêmes, quand l'individu en mouvement circule dans un pôle et découvre des linéaires. Cette approche repose sur des métrages linéaires ouverts sur l'espace public, un parking, etc.

Si nous analysons la vacance à partir de ces quatre approches, nous aboutissons à des résultats totalement contradictoires. Dans mon exemple, j'ai pris trois locaux, dont l'un est vacant. Pour le maire, qui a le souci de l'animation de son espace public, le métrage linéaire vacant sera de 25 %. Pour le développement économique, en raisonnant par le nombre d'établissements vacants, nous arrivons à un taux de vacance de 33 %. Si nous nous intéressons aux surfaces, le taux de vacance atteint 60 %. Enfin, pour le promoteur, en fonction de la rentabilité, la vacance s'établit à 40 %. Quel vide voulons-nous mesurer ? Les interprétations peuvent diverger selon l'approche choisie.

Comment approcher ce phénomène de façon holistique ? Nous essayons de travailler à une définition de la vacance qui englobe les différentes dimensions économique, environnementale, sociale, spatiale, etc. À ce stade, nous proposons de définir la vacance commerciale comme un coût global d'opportunité (économique, environnemental, social, symbolique) associé à un lieu commercial (un local, un terrain), résultant de l'inactivation des droits de propriété et/ou des droits d'exploitation qui lui sont associés, en raison d'une défaillance de son propriétaire et/ou de son exploitant.

Aujourd'hui, nous disposons de données ponctuelles sur la vacance. Avec MAJIC, nous avons accès aux données N-2. CODATA effectue un recensement de toute la France de janvier à septembre. En revanche, nous n'avons pas de données longitudinales qui nous permettraient de voir les cycles. Or des phénomènes de très court terme peuvent se produire et échapper totalement à l'observation. Nous nous heurtons aussi à un problème de fiabilité des données. CODATA est une base très utilisée aujourd'hui par les collectivités et les services de l'État, notamment l'ANCT pour l'animation de son programme Action Cœur de Ville. Or cette base travaille à périmètre non constant. Plus le périmètre d'observation de la vacance diminue, plus la vacance elle-même diminue. Certaines villes jouent sur leur périmètre et peuvent ainsi annoncer des baisses de la vacance d'une année sur l'autre. Sur les modes de représentation, là encore, la vacance peut être représentée avec des points, des lignes ou des surfaces et selon les modes de représentation choisis, l'analyse n'indique pas la même chose.

Nous avons contribué à l'ouvrage collectif *La ville inoccupée, enjeux et défis des espaces urbains vacants* et nous avons publié un guide *Créer un observatoire local de commerce*.

4. Le commerce à Paris : données issues de la base des commerces à Paris (BDCCom)

François MOHRT, Atelier parisien d'urbanisme (APUR)

L'APUR est l'agence d'urbanisme de Paris et de la métropole du Grand Paris. Nous observons toutes les activités qui se déroulent à Paris et dans sa métropole. Depuis plus de vingt ans, nous regardons très précisément le sujet du commerce. Nous avons noué un partenariat dès la fin des années 1990 entre l'APUR, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et la Ville de Paris pour réaliser des recensements réguliers, généralement tous les trois ans. Nous venons ainsi de terminer le 9^{ème} recensement, ce qui nous permet de porter un regard sur le long terme sur l'évolution de l'appareil commercial parisien.

Nous menons trois types de travaux. Tous les trois ans, nous réalisons le recensement exhaustif (BDCCom) de tous les locaux en pied d'immeuble de Paris (83 000) : une dizaine d'enquêteurs sillonnent toutes les rues de Paris pour relever tous les locaux. Nous procédons dans l'intervalle à une actualisation partielle sur les 80 rues les plus commerçantes de Paris (BDRues), sur les zones touristiques internationales ou sur les commerces qui se trouvent sur le tracé du tramway des Maréchaux. Nous menons enfin des études thématiques sur le grand commerce, les commerces en réseau, les commerces dans les quartiers de politique de la ville (QPV) et plus récemment sur le « quick commerce » (dark store, dark kitchen et drive piéton).

En termes de méthode, pour la BDCCom et la BDRues, nous recensons tous les locaux en rez-de-chaussée ayant une vitrine et un accès depuis l'espace public, ainsi que les locaux qui se trouvent dans les centres commerciaux, les galeries commerciales ou les gares, par le biais d'une enquête de terrain. En 2020, 83 400 locaux en rez-de-chaussée avaient été recensés, dont 61 500 étaient des commerces, des services commerciaux ou des cafés/restaurants, 13 000 étaient des bureaux en boutique, des cabinets médicaux ou du commerce de gros, et 8 700 locaux étaient vacants ou en travaux. Ne sont pas enquêtés les immeubles monofonctionnels de bureaux, de logements ou d'équipements et ne sont donc pas recensés les commerces qui pourraient s'y trouver, de même que les commerces situés dans des cours d'immeuble qui ne sont pas accessibles facilement ou en étage.

Nous avons recensé 7 500 commerces alimentaires maillant l'ensemble du territoire, 20 000 commerces non alimentaires (habillement, équipement de la personne, librairies, etc.) localisés plutôt dans le centre, sur certains pôles et certains axes, 17 000 services commerciaux (coiffeurs, blanchisseries, cordonniers, etc.) et 15 000 cafés et restaurants. Les informations recueillies sont l'adresse (arrondissement, quartier, IRIS, îlot, voie et positionnement du local), la situation du local (sur rue, en angle, en cours d'immeuble, en centre commercial, en gare, etc.), l'activité principale en 220 postes, l'enseigne du local, la tranche de surface du local (moins de 300 m², entre 300 et 1 000 m² et plus de 1 000 m²). Nous relevons aussi des informations complémentaires qui varient selon les recensements : terrasses, panneaux publicitaires numériques, distributeurs automatiques de billets, façades fleuries, etc.

Ces recensements donnent lieu à différentes études, notamment l'*Inventaire des commerces en 2020 et son évolution*, la BDRues sur 80 axes en 2022, une étude sur les drive piétons, dark kitchen et dark store qui étaient au nombre de 60 à l'époque et qui ne sont plus qu'une trentaine aujourd'hui. Nous accompagnons aussi le GIE Paris Commerce qui commercialise les locaux commerciaux des bailleurs sociaux et nous regardons l'implantation de ces locaux.

Bruno BOUVIER, Atelier parisien d'urbanisme (APUR)

Toutes ces données que nous recensons sur le commerce parisien aident bien évidemment la décision politique, notamment pour définir les protections de linéaires commerciaux instaurées par la ville de Paris depuis le PLU de 2006. Trois types de protections commerciales existent aujourd'hui :

- une protection simple pour 276 kilomètres de voies sur lesquelles le commerce et l'artisanat ne peuvent pas être remplacés par une autre activité ;
- une protection renforcée sur 29 kilomètres de voies, principalement les grands boulevards, la rue de Rivoli, les Champs Elysées ou la rue de Rennes, sur lesquels, en cas de reconstruction ou de

réhabilitation lourde d'un bâtiment, les locaux en rez-de-chaussée doivent être réservés au commerce ou à l'artisanat ;

- enfin la protection particulière de l'artisanat, sur 25 kilomètres de voies (rue Montorgueil, rue Mouffetard, rue Daguerre, etc.) sur lesquelles les commerces artisanaux ne peuvent pas se transformer en autre chose qu'un commerce artisanal.

Nous pouvons suivre aussi les opérations de revitalisation commerciale que mène la Ville de Paris comme l'opération Vital'Quartier 2 menée entre 2008 et 2022 qui visait à lutter contre la vacance commerciale ou contre la mono-activité, ou l'opération Paris Commerces qui a débuté en 2017 et doit se poursuivre jusqu'en 2032. Dans ces zones, nous recensons 6 500 commerces, soit 11 % de l'ensemble des commerces et services parisiens. Ces périmètres font l'objet d'une action spécifique en raison d'un taux de vacance plus élevé que la moyenne parisienne.

Vous pouvez télécharger les données du commerce parisien sur le site de l'APUR. Nous avons développé une datavisualisation qui fournit des données précises à l'arrondissement avec la structure du commerce sous forme de graphiques que vous pouvez comparer avec un autre arrondissement ou avec Paris dans son ensemble. Nous avons également développé la représentation de 80 activités pour lesquelles nous avons réalisé une petite cartographie dynamique pour montrer l'évolution dans le temps des implantations commerciales par type d'activité. Enfin, une troisième application permet de réaliser des extractions à façon sur les données commerciales parisiennes, en fonction du type de périmètre que vous souhaitez étudier.

Les données que nous recensons permettent par exemple de représenter la densité de surfaces commerciales, l'évolution des magasins de prêt-à-porter, la part des commerces de proximité à l'IRIS, l'implantation des dark stores et leur aire de chalandise.

Échanges

Julien ROISSE, Fédération des SCoT

L'outil observatoire est très intéressant et indispensable aujourd'hui. Au sein de la Fédération des SCoT, dans le cadre d'une AMI « stratégie commerciale », nous avons pu constater différents contextes d'observation sur les territoires. L'exemple de l'APUR est très intéressant. D'autres observatoires ont pu se mettre en place avec d'autres acteurs. Sur le Pays du Mans, par exemple, l'observatoire commercial travaille avec la DDT locale, la chambre des métiers, l'université et les territoires, mais la CCI ne participe pas. Sur d'autres territoires, l'observatoire est animé uniquement par la DDT. En termes de gouvernance, pouvez-vous ouvrir votre observatoire à d'autres partenaires à plus long terme ? Quelle est la place des élus dans cette gouvernance ? Comment les élus participent-ils à l'utilisation de cet observatoire ?

François MOHRT, APUR

Des travaux sont menés en commun par tous les partenaires, notamment l'enquête exhaustive sur tout Paris. D'autres travaux sont demandés plus particulièrement par certains partenaires, en accord avec les autres. Ainsi, tous les travaux réalisés sur le nouveau PLU ou la définition des nouvelles protections commerciales ont été conduits avec l'accord des différents partenaires.

Julien ROISSE, Fédération des SCoT

La CCI participe-t-elle financièrement ?

François MOHRT, APUR

Tout à fait. Chaque partenaire paie par tiers une subvention. Pour notre part, il s'agit d'une contribution en nature, puisque nous réalisons les travaux.

Luc BRIÈRE, DGCL

Votre avant-dernière enquête BDCoM a été menée en 2020. Comment l'opération s'est-elle déroulée avec les confinements ? Avez-vous noté un accroissement de la vacance à cette occasion ?

François MOHRT, APUR

Traditionnellement, les enquêtes sont menées en mars et avril. En 2020, nous avons démarré le 9 mars. Au 16 mars, jour du confinement, un tiers du territoire avait été enquêté. Nous avons décidé de recommencer toute l'enquête en octobre et nous avons réussi à conduire l'enquête dans sa globalité avant le second confinement. Sur le premier tiers que nous avons enquêté en mars sur les arrondissements centraux, nous avons pu effectuer des comparaisons entre 2017, mars 2020 et octobre 2020. Entre 2017 et mars 2020, la vacance était restée stable, mais elle avait beaucoup augmenté en octobre. L'activité s'était arrêtée dans ces quartiers centraux, sans l'afflux de touristes. Dans les environnements périphériques, en revanche, la vacance était restée stable, voire avait régressé dans certains arrondissements. Sous l'effet des confinements, les habitants étaient en télétravail et consommaient sur place. Dans le XVIII^e arrondissement par exemple, la vacance a diminué à partir de 2020.

5. Proposition d'avis

François GUILLAUMAT-TAILLIET, Cnis

Nous vous proposons l'avis suivant :

Les dernières réformes législatives (lois Notre, Elan et Climat et résilience) et les programmes nationaux Action cœur de ville et Petites villes de demain incitent les collectivités locales à se saisir de plus en plus des enjeux d'aménagement commercial. Dans ce contexte, la commission a pris connaissance des sources de données publiques permettant d'étudier les dynamiques commerciales à l'échelle la plus fine.

Elle se réjouit de la mise à disposition de nombreuses informations fournies par le traitement des fichiers fonciers pour l'étude des implantations et surfaces commerciales, fichiers qui couvrent le territoire national. Elle regrette toutefois que les informations sur la nature de l'activité exercée soient pour le moment incomplètes. Elle souligne de ce point de vue l'apport des enquêtes locales par relevé de terrain, comme celle réalisée par l'Apur à Paris.

La commission salue également les avancées apportées par la détermination statistique des périmètres des pôles commerçants, qui tient compte des spécificités des pôles de centre-ville d'une part et de celles des pôles de périphérie d'autre part. Les études mobilisant ces périmètres devraient améliorer la compréhension des dynamiques commerciales à un niveau local.

Malgré ces avancées, des difficultés persistent pour mesurer la vacance commerciale. Cette mesure apparaît pourtant cruciale pour orienter les politiques publiques et pour évaluer l'efficacité de celles qui sont déjà mises en place. En conséquence, la commission encourage vivement la poursuite des travaux méthodologiques engagés en vue de dresser une typologie des situations de vacance commerciale dans toute sa diversité et de mesurer son évolution localement. La commission soutient également la poursuite des travaux de rapprochement entre les fichiers fonciers et la base Sirene géolocalisée afin de disposer d'informations plus précises et plus récentes concernant l'activité et l'occupation des locaux commerciaux.

Didier LASSAUZAY, CGT

Ne serait-il pas intéressant de signaler la prise en compte des effets de l'e-commerce ?

Julien ROISSE, Fédération des SCoT

Nous retrouvons l'e-commerce avec les questions de logistique.

Pascal MADRY, IVC

Nous pourrions le citer dès la première phrase, au niveau des enjeux d'aménagement commercial, puisqu'il est désormais question d'aménagement artisanal, commercial et logistique.

Françoise MAUREL, Cnis

Je propose que nous indiquions à la fin de cette première phrase : « *notamment dans le contexte de développement de l'e-commerce* ».

Didier LASSAUZAY, CGT

Il faut mentionner toutes les formes d'e-commerce.

Michel DUÉE, Insee

Il faudrait faire apparaître le terme « e-commerce ».

François GUILLAUMAT-TAILLIET

Je vous propose d'ajouter en fin de première phrase : « *de plus en plus des enjeux d'aménagement commercial et logistique, notamment dans un contexte de développement du e-commerce* ».

Julien ROISSE, Fédération des SCoT

Il me semble important d'indiquer qu'il existe des enjeux à plusieurs échelles. Certes, les collectivités territoriales commencent à se saisir de ces enjeux, mais elles le font à travers les SCoT et les DAACL, ainsi qu'au niveau des ORT et du programme Action Cœur de Ville, en lien avec les documents d'urbanisme. Nous pourrions préciser ces éléments entre parenthèses. Nous avons besoin des données statistiques pour alimenter ces travaux.

Kim ANTUNEZ, Insee

Nous pourrions l'indiquer dans la première phrase : les réformes législatives et les programmes « *incitent les acteurs publics à différentes échelles territoriales* ».

CONCLUSION

Pierre-Philippe COMBES

Je vous remercie pour cette matinée très enrichissante. Je vais quitter la présidence de cette commission Territoires. Je serai bientôt remplacé. Je tiens à remercier toute l'équipe, les deux rapporteurs Luc Brière et Michel Duée, ainsi que le secrétariat général du Cnis. Je participerai peut-être ultérieurement à vos travaux en tant que chercheur utilisateur de statistiques. Merci à tous.

La séance est levée à 12 heures 20.